VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2021

Présents :
Madame Sophie RIGAULT, Maire,

Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Maria MENICACCI-FERRAIN, Carole COUTON, Nicolas de BOISHUE, Adjoints au Maire,

Mesdames et Messieurs Denis NOIROT-DUVAL, Nordine AOUNALLAH, Florine EKOUE (arrivée à 18h51), Philippe LEFEBVRE, Nathalie FOURMANN, Xavier PASSERI (arrivé à 18h45), Virginie CAPDEBOSCQ, Mehdi KESRAOUI, Guy PREAUX, José CASTICO OLIVEIRA, Patrick LEVEAU, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOT, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON (arrivé à 18h45), Bertrand GRANADO (arrivé à 20h20), Jean-Louis BERLAND, Nadia MENECEUR, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Dominique TAFFIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT
Madame Isabelle OUDARD, procuration à Madame Roselyne DACOURY-TABLEY
Madame Florine EKOUE, procuration à Madame Muriel MOSNAT jusqu'à 18h51
Monsieur Xavier PASSERI, procuration à Monsieur Nicolas de BOISHUE jusqu'à 18h45
Madame Sandrine LADEGAILLERIE, procuration à Madame Maria MENICACCI-FERRAIN
Madame Mireille ROBERT, procuration à Monsieur Georges GOURGUES
Madame Michelle RONZANI, procuration à Monsieur Joseph DELPIC
Monsieur Denis BERTON, procuration à Monsieur Christian PICCOLO jusqu'à 18h45
Monsieur Bertrand GRANADO, procuration à Madame Isabelle CATRAIN jusqu'à 20h20

Secrétaire :
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL

Madame le Maire annonce l'installation de Madame Bernadette BENOIT-GUYOT au poste de Conseillère municipale en remplacement de Madame Monique Olga CHASSIN, démissionnaire, de Madame Nadia MENECEUR au poste de Conseillère municipale en remplacement de Madame Hafsa SEGHIOUER, démissionnaire et de Monsieur Abou NIANG au poste de Conseiller municipal en remplacement de Monsieur Ludovic BOURJAC, démissionnaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 par **30 voix pour (la Majorité municipale et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne) et 3 abstentions (Saint-Michel en commun / Alternative citoyenne)**.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 par **26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel en commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne)**.

2021-190 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir décidé, à l'unanimité, de procéder à ces désignations par vote à main levée,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCEDE au modification des commissions suivantes :

- Commission solidarités :
Roselyne DACOURTY-TABLEY, Isabelle OUDARD, Nordine AOUNALLAH, Virginie CAPDEBOSCQ, Bernadette BENOIT-GUYOD, Abou NIANG et Bertrand GRANADO.

- Commission petite enfance et enfance :
Marie MENICACCI-FERRAIN, Carole COUTON, Sandrine LADEGAILLERIE, Florine EKOUE, Guy PREAUX, Nadia MENECEUR et Isabelle CATRAIN.

- Commission cadre de vie et développement territoriale :
Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Patrick LEVEAU, Mireille ROBERT, Denis ARCILE, Jean-Louis Berland et Denis BERTON.

- Commission ressources et moyens :
Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Philippe LEFEBVRE, Nathalie FOURMANN, José CASTICO OLIVEIRA, Jean-Louis BERLAND et Bertrand GRANADO.

- Commission développement durable :
Nicolas de BOISHUE, Xavier PASSERI, Patrick LEVEAU, Michelle RONZANI, Mireille ROBERT, Nadia MENECEUR et Denis BERTON.

- Commission sport, jeunesse, culture et vie associative :
Dominique TAFFIN, Carole COUTON, Denis NOIROT-DUVAL, Mehdi KESRAOUI, Florine EKOUE, Abou NIANG et Isabelle CATRAIN.

Après avoir délibéré, par 26 voix pour Nicolas de BOISHUE (la Majorité municipale) et 7 voix pour Isabelle CATRAIN (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne,

NOMME représentant à la Caisse des Ecoles : Nicolas de BOISHUE.

2021-191 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION A 40 % DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale), 4 voix contre (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne) et 3 abstentions (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne),

DECIDE de fixer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40% de la base imposable.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services concernés.

2021-192 : ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 5 109,76 € à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

APPROUVE l'admission des créances éteintes d'un montant de 4 829,69 € à l'article 6542 « créances éteintes ».

2021-193 : DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 voix contre (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

DECIDE de procéder à une décision modificative dont le détail figure ci-dessous.

Fonctionnement					
Nature	**fonction**	**chapitre**	**Libellé**	**Recettes**	**Dépenses**
73222	01	73	Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France	- 43 332,00 €	
7343	01	73	Taxe sur les pylônes	106,00 €	
7353	01	73	Redevance des mines	545,00 €	
74832	01	74	FDPTP	39 087,00 €	
657362	520	65	Subvention au CCAS		- 144 008,00 €

022	01	022	Dépenses imprévues		137 639,00 €
6811	01	042	Dotation aux amortissements		2 775,00 €
TOTAL section de fonctionnement				*- 3 594,00 €*	*- 3 594,00 €*

Investissement					
nature	**fonction**	**opération / chapitre**		**Recettes**	**Dépenses**
2128	421	op.100	Aménagement de terrain		- 28 813,00 €
2158	110	op.400	Autres installations, matériel et outillage technique		4 300,00 €
2111	824	op.500	Autres installations, matériel et outillage technique		- 51 000,00 €
2115	824	op.500	Autres installations, matériel et outillage technique		- 240 000,00 €
2051	020	op.600	Concessions et droits similaires		40 000,00 €
2031	820	op.18001	Frais d'études		- 97 415,00 €
238	820	op.18001	Avances versées sur commandes d'immos corporelles		- 117 386,00 €
2031	820	op.18002	Frais d'études		102 390,00 €
238	820	op.18002	Avances versées sur commandes d'immos corporelles		387 924,00 €
28188	01	040	Autres immobilisations corporelles	2 775,00 €	
1641	01	16	Emprunt	- 2 775,00 €	
TOTAL section d'investissement				*0,00 €*	*0,00 €*

<u>2021-194 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité municipale et Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne) et 4 abstentions (Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

DECIDE de créer :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 7h hebdomadaires ;
- Un poste d'agent de maîtrise principal.

DECIDE de transformer :

- Un poste d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) en poste de policier municipal ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'agent de maîtrise ;
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe en poste d'ATSEM principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe en poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale en 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure ;
- 1 poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de 2ème classe et 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe en poste de rédacteur principal de 1ère classe.

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

2021-195 : INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITE DURABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'instauration du forfait mobilités durables,

PRECISE que le 1er versement concernera l'année 2021 et interviendra à compter du 1er janvier 2022.

2021-196 : AUTORISATION AU CIG DE MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

2021-197 : OPÉRATIONS DE RECENSEMENT - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

AUTORISE Madame le Maire à :

- inscrire la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année 2022,
- recruter quatre agents recenseurs et les rémunérer à raison de 1 117,50 € par agent,
- désigner par arrêté toute personne concourant au recensement,
- accuser réception des imprimés adressés par l'INSEE,
- attester de la participation des agents recenseurs à la formation délivrée par l'INSEE,
- réaliser la collecte par dépôt retrait de questionnaires auprès des habitants des logements,
- transmettre chaque semaine à l'INSEE des indicateurs de suivi de collecte,
- contrôler l'exhaustivité de la collecte et la qualité du travail des agents recenseurs,
- assurer la sécurité des questionnaires remplis et veiller à la confidentialité des réponses recueillies,
- veiller au respect des dates de début et de fin de collecte,
- retourner à l'INSEE les questionnaires remplis et les bordereaux récapitulatifs dans les dix jours ouvrables suivant la fin de collecte,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

2021-198 : INDEMNITES DE FONCTION DE BASE DES ELUS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 voix contre (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

DECIDE l'attribution d'indemnités de fonctions de base au bénéfice du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués de la commune de Saint-Michel-sur-Orge, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, selon les taux suivants correspondant à la strate démographique :

ELUS	**TAUX de base (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)**
Maire	**65,00 %**
Adjoints au Maire	**22,15 %**
Conseillers municipaux délégués	**2,52 %**

PRECISE que le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités de base allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

INDIQUE que le montant des indemnités de fonctions des élus suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

2021-199 : MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 voix contre (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

DECIDE d'appliquer aux seuls Maire et adjoints au Maire la majoration d'indemnité au titre du bénéfice de la Dotation de Solidarité Urbaine (référence aux taux applicables à la strate démographique immédiatement supérieure (20 000 à 40 000 habitants) :

DECIDE d'appliquer aux indemnités de base du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués la majoration au titre du statut d'ancien chef-lieu de canton (majoration de 15%).

FIXE les indemnités majorées allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués comme suit :

ELUS	**TAUX de base (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)**
Maire	**99,60 %**
Adjoints au Maire	**29,90 %**
Conseillers municipaux délégués	**2,90 %**

PRECISE que le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

INDIQUE que le montant des indemnités de fonctions des élus suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

2021-200 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES CENTRES SOCIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à déposer en tant que gestionnaire du Centre social Nelson Mandela les actions relatives aux axes suivants : l'accès aux droits, l'insertion sociale, la promotion du lien entre les familles et l'institution scolaire, la citoyenneté.

AUTORISE Madame le Maire à signer les dossiers des demandes de subvention et les conventions relatives à cet appel à projet auprès du Conseil départemental de l'Essonne.

DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

2021-201 : APPROBATION DES COMPTES DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

APPROUVE le rapport de gestion, le rapport de gouvernement d'entreprise 2020, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et les rapports du Commissaire aux Comptes concernant la SORGEM au titre de l'année 2020.

2021-202 : CONVENTION AVEC LA POSTE CONCERNANT L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

DECIDE de renouveler la convention pour le maintien d'une agence postale communale dans les locaux de la maison des seniors, Place du 19 mars 1962 ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2021-203 : PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 voix contre (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

DECIDE d'engager la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU ;

PRECISE les modalités de mise à disposition du public du projet de modification suivantes :

- Le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU sera mis à disposition du public du 18 octobre 2021 au 19 novembre 2021 inclus.
- Le projet sera consultable :
  - A la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement 16 rue de l'Eglise, Saint-Michel-sur-Orge (91240), aux horaires suivants sur rendez-vous :
    - Lundi de 13h30 à 17h30,
    - Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

  - Sur le site internet de la commune : www.saintmichelsurorge.fr

- Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement aux jours et horaires cités précédemment durant toute la période de mise à disposition du dossier.

  Durant cette même période, les intéressés pourront également adresser leurs observations par courrier à l'attention de Madame le Maire, 16 rue de l'Eglise – 91240 Saint-Michel-sur-Orge, ainsi que par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@saintmichel91.fr en précisant dans l'objet « modification simplifiée n°2 ». Ces observations seront annexées au registre.

- L'information du public se fera dans les conditions suivantes :
  - Les modalités feront l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°2, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, qui sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

  - Il sera procédé à un affichage de l'avis sur les panneaux communaux.

  - L'avis sera publié sur les supports numériques de la commune.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2021-204 : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE POUR L'ACTION MATURE N°2 DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat entre la ville de Saint-Michel-sur-Orge et la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne pour un montant de rémunération de 102 390 euros TTC, et tout acte nécessaire à la réalisation des missions objet du mandat,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la réalisation du mandat notamment les sommes engagées par le mandataire au nom et pour le compte du mandant.

2021-205 : MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE SAINT-MICHEL ENSEMBLE – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES LIEES AUX BANDES ET GROUPES INFORMELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité.

DEMANDE aux représentant de l'Etat, notamment dans le Département de l'Essonne :

- de participer aux consultations organisées sur la thématique de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels,
- la refonte de la carte des quartiers Politique de la Ville,
- la reconnaissance des établissements scolaires qui en ont besoin en Réseau d'Education Prioritaire,
- l'obtention du label Cité Educative pour le renforcement des actions communes entre les villes de Saint-Michel-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2021-119 : Projection d'un film d'animation "La famille Addams" au parc Jean Vilar, dans le cadre des "caravanes de l'été", vendredi 13 août 2021. Montant : 569,70 € TTC

Décision n°2021-120 : Convention de mise à disposition d'outils d'animations/expositions par le Département à titre gratuit.

Décision n°2021-121 : Contrat de prestation pour le spectacle "ZUT 20/20" avec la Sarl KESKETA présenté le jeudi 29 juin 2021 à 14h30 à tous les élèves de l'école Jules Verne. Montant : 2 954 € TTC

Décision n°2021-122 : Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des badges

Décision n°2021-123 : Clôture de la régie d'avances auprès des véhicules de transport en commun pour les dépenses de matériel et de fonctionnement

Décision n°2021-124 : Clôture de la régie d'avances auprès de la Direction des Affaires Juridiques et des Affaires Générales

Décision n°2021-125 : Clôture de la régie d'avances auprès du Centre de loisirs "la Canardière" pour les dépenses de matériel et de fonctionnement

Décision n°2021-126 : Clôture de la régie d'avances auprès de la Maison de la Petite Enfance

Décision n°2021-127 : Décision portant fixation des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

Décision n°2021-132 : Contrat de cession pour le spectacle "La valise nomade" avec la Compagnie DARU THEMPO présenté le mercredi 4 août 2021 dans le cadre du projet Eté sur la ville. Montant : 749,42 € TTC

Décision n°2021-133 : Convention pour des ateliers peinture-graff avec l'association V3M du 20 au 23 juillet 2021 dans le cadre du projet Eté sur la ville. Montant : 1 750 € TTC

Décision n°2021-134 : Contrat de cession pour le spectacle "Les aventures extraordinaires de Oulala de Hubert Mahela" avec la Compagnie Du Pilliers des Anges présenté le 11 août 2021 dans le cadre du projet Eté sur la ville. Montant : 2 532 € TTC

Décision n°2021-135 : Avenant n°2 à la convention du Contrat culturel de territoire du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour solde de la subvention allouée par le Département de l'Essonne soit 25 000 €

Décision n°2021-136 : Convention de partenariat avec l'EPIC Espace Marcel Carné pour l'organisation par le Centre social Nelson Mandela d'une programmation festive et culturelle sur l'été.

Décision n°2021-137 : Convention de mise à disposition d'un chien au profit de la Police municipale.

Décision n°2021-138 : Modification de la régie d'avances auprès du Centre social

Décision n°2021-139 : Contrat avec l'association pour le développement du cirque en Essonne - Cirque Ovale pour l'organisation d'un stage de cirque du 23 au 26 août, et la représentation d'un spectacle le 26 août 2021 dans le cadre des Caravanes de l'été. Montant : 6 000 €

Décision n°2021-140 : Convention artistique avec l'association Structures Sonores Baschet pour des séances d'explorations sonores mercredis 21 et 28 juillet 2021, dans le cadre des projet Eté sur la ville. Montant : 569,70 € TTC

Décision n°2021-141 : Contrat de cession pour le spectacle "Une demande en mariage" avec la compagnie LE MYSTERE BOUFFE présenté le vendredi 30 juillet 2021, dans le cadre des projets Eté sur la ville. Montant : 2 605,85 € TTC

Décision n°2021-142 : Contrat de cession pour le concert d'ABDUL & THE GANG avec l'association Z PRODUCTION présenté le 6 août 2021, dans le cadre des projets Eté sur la ville. Montant : 3 000 € TTC

Décision n°2021-143 : Réalisation d'un emprunt de 2 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France

Décision n°2021-144 : Cession du Poids Lourds immatriculé 219 EZP 91, trop vétuste pour être entretenu. Montant : 1 000 €

Décision n°2021-145 : Cession de véhicules à la société CARROSSERIE GILLES car ils nécessitent de lourdes réparations : Renault Kangoo immatriculé 270 ELL 91 et Citroen Jumpy immatriculé 68 CFY 91. Montant : 1 000 €

Décision n°2021-146 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local - Projet de revalorisation des bois du Quartier du Bois des Roches. Montant : 120 000 €

Décision n°2021-147 : Modification de la régie d'avances auprès de la Direction de la Culture

Décision n°2021-148 : Conférence sur le thème "Apprivoiser les écrans" aux assistantes maternelles agréées fréquentant le RAM. Montant : 300 € TTC

Décision n°2021-149 : Conférence sur le thème "la nouvelle Convention Collective Nationale du Particulier Employeur" aux assistantes maternelles agréées fréquentant le RAM. Montant : 500 € TTC

Décision n°2021-150 : Demande de subvention auprès du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports au titre du dispositif - Plan de relance - continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Décision n°2021-151 : Achat de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2021-152 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2021-153 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2021-154 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2021-155 : Achat de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2021-156 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2021-157 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2021-158 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2021-159 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2021-160 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2021-161 : Achat de concession funéraire. Montant : 500 €

Décision n°2021-162 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2021-163 : Fête de la Ville - Convention de partenariat avec JC Decaux France impression d'affiches et mise à disposition de mobiliers sur platine pour la Fête de la Ville les 4 et 5 septembre 2021

Décision n°2021-164 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour les logements communaux situés dans le groupe scolaire Jules Ferry jusqu'au 31 décembre 2022

Décision n°2021-165 : Décision portant fixation d'une redevance pour la mise à disposition de l'électricité lors d'occupation du domaine public pour la vente en bordure de voie publique par des commerçants ambulants autorisés.

Décision n°2021-166 : Contrat de cession pour le spectacle THE HORSEMEN avec l'association LES GOULUDRUS présenté le dimanche 19 septembre 2021. Montant : 2 321 € TTC

Décision n°2021-167 : Renouvellement du contrat avec la société APAVE pour la vérification périodique des équipements scéniques du Centre Culturel Baschet pour l'année 2021. Montant : 864 € TTC

Décision n°2021-168 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour 4 logements communaux situés dans les groupes scolaires jusqu'au 31 août 2022

Décision n°2021-169 : Prolongation de la convention d'occupation précaire pour le logement communal situé rue du Chemin de Fer jusqu'au 31 décembre 2022

Décision n°2021-170 : Convention pour des ateliers théâtre avec l'association LA COMPAGNIE SIMAGINE pour les participants des cours de français. Montant : 1 085 € net

Décision n°2021-171 : Prolongation de la convention d'occupation précaire pour le logement communal jusqu'au 31 août 2022

Les numéros 2021-128 à 2021-131 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée AOOE : appel d'offres ouvert européen

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHE euros HT	DUREE DU MARCHE
21 16 PA	Travaux d'installation et pose d'équipements de signalisation directionnelle et d'information locale	DELTA TP SERVICES mandataire du groupement DELTA TP SERVICES / LACROIX CITY ST HERBLAIN	PA	Montant maximum annuel : 50 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
21 15 PA	Fourniture et livraison de vêtements et de chaussures de travail pour les agents de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge Lot 1 : Fourniture et livraison de vêtements de travail	AU GROS BONHOMME	PA	Montant maximum annuel : 30 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
21 15 PA	Fourniture et livraison de vêtements et de chaussures de travail pour les agents de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge Lot 2 : Fourniture et livraison de vêtements de chaussures de travail et de sécurité	GROUPE BUCEREP	PA	Montant maximum annuel : 20 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max

La séance est levée à 21h57.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Sophie RIGAULT

Affiché le : 14/10/2021